

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DJS 174 Subvention (50 000 euros) et convention de partenariat avec le District Autonome d'Abidjan pour l'organisation des « VIIIèmes Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire 2017 ».

MM. Jean-François MARTINS et Patrick KLUGMAN, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2512-11 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de conclure une convention de partenariat avec le District Autonome d'Abidjan pour l'organisation des « VIIIèmes Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire 2017 » et de lui verser une subvention ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-François MARTINS et Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention avec le District Autonome d'Abidjan pour l'organisation des « VIIIèmes Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire 2017 », ci-annexée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec le District Autonome d'Abidjan pour l'organisation des « VIIIèmes Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire 2017 ».

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention prévue par la convention fixée à 50 000 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 415, ligne VF88005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, ou exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO